

COMMISSION DES FINANCES DU CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Préavis 08/18 municipal relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2019

Présents : Mmes Anne Treboux, Anne Genevay-Bolay, Nathalie Guignard Pidoux et Sylvie Elben. MM. Michel Ruffieux et Nicolas Sudan.

Excusé : Mme Herlinda Elmer

La commission des finances s'est réunie le 3 septembre avec M. Lohri et M. Merlanti et le 6 septembre 2018 avec M. Vukasovic.

Nous remercions ces membres de la municipalité pour les informations supplémentaires apportées.

La commission des finances adhère à la vision prudente de la municipalité quant aux effets non quantifiables de RIE III pour 2019.

Nous approuvons **les perspectives** annoncées par la municipalité dans ce préavis.

Nous relevons que pour l'année 2019 la commune disposera pour le ménage communal de 23 points d'impôt contre 11,5 actuellement.

A noter également la suppression de la taxe personnelle dès 2019.

CONCLUSION :

La commission des finances recommande aux conseillers :

-D'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019, comme présenté dans le préavis municipal no. 08/18 soit maintenu à 74 points d'impôts communaux et le tableau annexé au préavis pour les autres impôts ;

-D'autoriser la Municipalité à le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son application, pour un an, dès le 1^{er} janvier 2019.

Sylvie Elben (rapporteuse)

Nathalie Guignard Pidoux



Anne Genevay-Bolay

Anne Treboux




Michel Ruffieux

Nicolas Sudan


